

Frais du Plan d'Epargne Retraite individuel assurantiel*	
Nom du contrat	PER OBJECTIF RETRAITE
Nom du distributeur	EPARGNISSIMO
Type de contrat	Contrat collectif à adhésion individuelle et facultative, libellé en euros et/ou en unités de compte
Montant minimal de versement initial	500 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	8 € par an prélevés par le Gestionnaire sur les frais de gestion du contrat
Frais annuels	
Frais de gestion du plan	
Frais des supports	
Support fonds euros	0,85%
Support unités de compte	0,60%
Gestion pilotée par horizon	+0% supplémentaire sur Frais UC
Gestion libre Smart	+0,60% supplémentaire sur Frais UC
Gestion déléguée	+0,60% supplémentaire sur Frais UC
Frais de gestion des fonds	
1/ Gestion libre - Gestion Déléguée	
Fonds actions**(moyenne)	1,82%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,66%
Fonds obligations (moyenne)	1,01%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,37%
Fonds immobilier****(moyenne)	1,45%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	4,27%
Fonds diversifiés (moyenne)	1,95%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,70%
2/ Gestion libre smart	
Fonds actions**(moyenne)	1,06%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA
Fonds obligations (moyenne)	0,68%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA
Fonds immobilier****(moyenne)	2,00%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA
Fonds diversifiés (moyenne)	0,79%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA
3/ Gestion pilotée par horizon (allocation 20 ans avant le départ à la retraite)	
Profil prudent (moyenne)	1,65%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,65%
Profil équilibré (moyenne)	1,76%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,70%
Profil dynamique (moyenne)	1,76%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,70%
Autres frais annuels	
frais forfaitaires	NA
frais proportionnels	NA
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	0%
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)	0%
Frais d'arbitrage	
proportionnels ou forfaitaires	15 € + 0,10 %
nombre d'arbitrage gratuits par an	1
Frais de transfert sortant vers un autre produit	1 % de l'épargne-retraite constituée ayant servi de base pour déterminer la valeur de transfert. Ce taux est nul au-delà du cinquième anniversaire de l'adhésion.
Frais sur les versements de rente	1,50%
Frais de rachat	0%
APICIL Epargne Retraite : Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 25 021 455, 50 € Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - RCS LYON 338 746 464. Siège Social : 38 rue François Peissel 69300 Caluire et Cuire. 06/2022 - ER22/FCR0173	
NA : non applicable *= le tableau indique les principaux frais du plan constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau. **= la catégorie "fonds actions" inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital investissement (FCPR,FPCI,FPS) et les titres vifs. ***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos. ****=la catégorie "fonds immobilier" inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.	